

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2021

Date de la convocation : 02/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND, M. Alain ORENGIA, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, Mme Sophie PORNET à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD

OBJET : **ENVIRONNEMENT – Nature :** Convention de partenariat 2022 pour l'élaboration d'un plan de gestion pour l'espace naturel sensible (ENS) de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal

Rapporteur : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

Située entre le Rhône et une île annexe au fleuve, sur la commune de Saint-Romain-en-Gal, l'île Barlet, est constituée, pour l'essentiel, du domaine public concédé par l'Etat à Compagnie Nationale du Rhône (CNR), ainsi que de deux parcelles communales.

Ce site est un lieu d'attractivité très apprécié avec de nombreux aménagements à destination des familles et des sportifs (passage de la ViaRhôna, parcours de santé, terrains de boules, guinguette, aire de jeux pour les enfants, équipements pour les activités nautiques, postes de pêche...).

Depuis 2007 la commune de Saint-Romain-en-Gal et l'Agglomération ont la volonté de développer les capacités touristiques de loisirs du site de l'île Barlet. L'agglomération a ainsi participé aux travaux d'aménagement qui ont été réalisés sur le site, comme le parcours de santé, la mise en place de mobilier, d'aires de pique-nique et le développement d'un parcours environnemental... D'autre part l'Agglomération dans sa stratégie touristique prévoit la mise en valeur de l'itinéraire ViaRhôna.

L'île Barlet est également, dans sa plus grande partie, un espace favorable à la biodiversité rhodanienne composé de milieux naturels, d'une faune et d'une flore remarquables et emblématiques, tel qu'en témoigne la présence du castor et de l'Epipactis du castor.

Cette richesse a tout naturellement conduit le Département du Rhône à classer une partie de l'île Barlet en Espace Naturel Sensible (ENS). Cependant, cet espace ne fait pas encore l'objet d'un plan de gestion.

Aussi, la CNR (dans la poursuite des réflexions lancées en 2018 en vue de donner un avenir à la peupleraie vieillissante dans les emprises de l'ENS), la commune de Saint-Romain-en-Gal, Vienne Condrieu Agglomération, le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat et le Département du Rhône se sont réunis afin d'initier un projet de mise en œuvre d'un plan de gestion de cet ENS.

Dans un objectif de préservation des espèces et des milieux présents sur cet espace naturel sensible, tout en conciliant les enjeux d'accueil du public pour des activités récréatives, sportives ou pédagogiques, il est proposé :

- d'engager une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion. Le budget prévisionnel pour cette étude s'élève à 22 000 € et comprend un état des lieux et un diagnostic de l'ENS ainsi que des propositions d'objectifs et un programme d'actions permettant de maintenir un aménagement équilibré de l'espace afin de préserver le cadre de vie et le patrimoine écologique et paysager du site.
- de s'appuyer sur une convention multi partenariale entre le Département du Rhône, la commune de Saint-Romain-en-Gal, Vienne Condrieu Agglomération, la Compagnie Nationale du Rhône, le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) et le Parc Naturel Régional du Pilat. La convention prévoit de confier l'étude au CONIB et d'assurer une répartition du financement : département du Rhône à hauteur de 50 % soit 11 000 €, CNR pour 30 % soit 6 600 € et Vienne Condrieu Agglomération à hauteur de 20 % soit 4 400 €.

Il est précisé que le soutien de l'Agglo dans la réalisation de cette étude ne préjuge pas de son engagement lors de la mise en œuvre du futur plan de gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

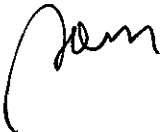
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention multi partenariale entre le département du Rhône, la CNR, la commune de Saint-Romain-en-Gal, le Centre d'Observatoire de la Nature de l'île du Beurre (CONIB) et le Parc Naturel Régional du Pilat, concernant l'élaboration d'un plan de gestion pour l'espace naturel sensible de l'île Barlet

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/11/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS